

Ecole Nationale
Supérieure de
Bibliothécaires

Université des
Sciences Sociales
Grenoble II

Diplôme Supérieur
de Bibliothécaire

Institut d'Etudes
Politiques

DESS Direction de
projets culturels

Projet de recherche

.*.

**Le décret du 4 juillet 1985
et la réorganisation
des bibliothèques
interuniversitaires
de province**

Marie-Thérèse JARRIGE

Sous la direction de Henri COMTE,
Université Lumière - Lyon II

DSB
FCO
1991
4

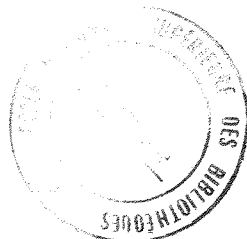
1991

Ecole Nationale
Supérieure de
Bibliothécaires

Université des
Sciences Sociales
Grenoble II

Diplôme Supérieur
de Bibliothécaire

Institut d'Etudes
Politiques



DESS Direction de
projets culturels

Projet de recherche

..*

**Le décret du 4 juillet 1985
et la réorganisation
des bibliothèques
interuniversitaires
de province**

Marie-Thérèse JARRIGE

Sous la direction de Henri COMTE,
Université Lumière - Lyon II

1991

Le décret du 4 juillet 1985 et la réorganisation des bibliothèques interuniversitaires de province.

Marie-Thérèse JARRIGE

Résumé : Un texte, même réglementaire, ne s'impose pas obligatoirement. Il en est ainsi du décret du 4 Juillet 1985 et de son application très différenciée aux onze bibliothèques universitaires de province. L'objet de cette étude est d'analyser cette diversité de situation et de tenter d'en expliquer les raisons. Le constat de l'existant, réalisé à l'aide d'indicateurs déterminés, met en évidence la très inégale application du décret. Les schémas explicatifs proposés permettent de comprendre les attitudes variées des universités allant de l'immédiate mise en oeuvre de la réforme jusqu'au plus parfait attentisme. Plus qu'une simple observation sur le changement administratif, il s'agit d'une réflexion sur la politique documentaire universitaire.

Descripteur : Bibliothèque interuniversitaire ; Statut ; France
Service commun de la documentation ; Université ; France ; d. 1985.

Abstract : A text although it is statutory is not compulsorily put into practice. This is the case to the decree of July 4th 1985 which has been variously implemented in eleven provincial interuniversity libraries. The aim of this study is to analyse this variety of cases and to try to explain the reasons for them. The report on the present situation realized with the help of precised indicators shows a great diversity of implementation. Various explanations help us to understand the different attitudes of the universities : either an immediate undertaking of the reform or a wait-and-see policy.

Our work is more than an observation of an administrative change. It is a study on the documentation policy of our universities.

Keywords : Interuniversity libraries ; Statutes ; France
Common documentation service ; French universities ; 1985 decree.

SOMMAIRE

-*-

Projet de recherche

Choix du sujet : définition, délimitation, justification	p. 4-6
Problématique	p. 7
Esquisse de programme de réalisation	p. 8
1. Construire des indicateurs d'application de la réforme	
2. Envisager les schémas explicatifs	p. 10
Méthodologie	p. 13
Questionnaire	p. 15

Bibliographie

1. Les Universités	p. 18
1.1. Dans une perspective historique	
1.2. 1984-1991	p. 19
2. Les bibliothèques universitaires	p. 25
2.1. Dans une perspective <i>historique</i>	
2.2. 1984-1991	p. 27

PROJET DE RECHERCHE

-o-

Le décret du 4 juillet 1985 et la réorganisation des bibliothèques interuniversitaires de province

.*-

CHOIX DU SUJET

Définition, délimitation, justification.

DEFINITION

La réglementation des bibliothèques universitaires s'inscrit dans une tradition vieille d'environ un siècle et demi. Bien que le principe d'une unité de gestion documentaire au sein de l'université ait été posé dès l'arrêté du 18 mars 1855, force est de constater que les pratiques ont différé au fil des années.

Le bouleversement social de 1968 remet, certes, en cause les structures de l'université, mais le décret du 23 décembre 1970 relatif aux bibliothèques universitaires ne donnait pas les moyens juridiques d'une nouvelle politique documentaire.

Il faut attendre le décret du 4 juillet 1985 pris en application de la loi de l'enseignement supérieur du 26 janvier 1984 pour que soient retenues toutes les composantes documentaires de l'université dans un service commun de la documentation. Chaque université doit se doter d'un tel service et regrouper en son sein les différents ensembles documentaires dont elle dispose afin de "mettre en oeuvre la politique documentaire de l'établissement et coordonner les moyens correspondants".

Nous nous appuyons sur ce bref rappel historique pour justifier le choix de notre sujet. Bibliothécaire universitaire depuis les années 1960, nous avons vécu ces remaniements institutionnels et notre principale interrogation fut sans cesse celle de la nécessaire globalité documentaire. Nous avons perçu le décret de 1985 comme la réponse très attendue à une question, pour nous jugée prioritaire, d'une gestion unifiée de la documentation universitaire. L'application de ce texte devait, sinon lever toutes les difficultés de coordination, du moins les aplanir considérablement et ouvrir la voie à une coopération universitaire, voire interuniversitaire largement accrue.

En réalité, si le texte de 1985 avait prévu un délai de un an pour que les universités constituent leur service commun de documentation, la mise en application de la réforme s'est avérée difficile et tardive ; c'est ce retard même que nous nous efforcerons d'approfondir.

DELIMITATION DE L'ETUDE

Nous limitons cependant nos investigations aux seules bibliothèques inter-universitaires de province et pour ce faire, nous invoquerons trois raisons :

* *La première* concerne la réglementation spéciale et l'aménagement spécifique des établissements de la région parisienne. Outre le fait que leur particularisme justifie à lui seul une étude propre, le décret les concernant (d. n° 91.321 du 27 mars 1991) est d'une date trop récente pour qu'on puisse juger de son application.

* *La deuxième* a trait aux bibliothèques universitaires (B.U.) de province et à une réflexion déjà largement entamée. En effet, une enquête menée par Monsieur F.G. Belledent dans le

cadre de la commission des statuts de l'Association des Directeurs de Bibliothèques Universitaires (A.D.B.U.) a été réalisée en 1989. Mise à jour par la Sous-direction des bibliothèques, elle est un outil de recherche très utile recouvrant notre domaine d'étude. Sans en approfondir les résultats, il est cependant possible d'en esquisser les grands traits, traduisant à la fois la lenteur d'application de la réforme mais aussi son achèvement. En avril 1990, les vingt-neuf services communs de documentation (S.C.D.) correspondant aux universités, sièges d'une B.U., étaient ainsi constitués ;

* *La troisième* semble évidente : par défaut, il ne demeure que les bibliothèques interuniversitaires de province. Ce raisonnement serait par trop simpliste si nous n'étayions notre choix sur différents critères. En premier lieu, l'importance des établissements considérés est un élément déterminant. Bien que onze au total¹, ils n'en desservent pas moins à eux seuls plus de la moitié des universités de province (trente universités et trois Instituts Nationaux Polytechniques) comptant parmi les plus anciennes et les plus prestigieuses.

En second lieu, le cas des B.I.U. est particulièrement exemplaire pour notre recherche ; presque six ans après la réforme, seule une petite minorité d'universités ont mis en conformité leur bibliothèque avec le décret de 1985. Dans ce contexte, il nous est aisé d'orienter notre étude autour d'une problématique de résistance au changement.

JUSTIFICATION

Enfin, s'il devait être nécessaire de justifier la place de la documentation universitaire dans un mémoire de direction de projets culturels, nous rappellerions que l'université a la mission de diffuser la culture et l'information scientifique et technique ; qu'en outre, une politique documentaire est forcément culturelle, traduisant à une époque donnée un état de la société qu'elle dessert. L'enseignement évolue, les mentalités changent, l'université s'ouvre sur l'extérieur et participe à des réseaux locaux, nationaux, internationaux. Un bibliothécaire universitaire doit se situer au carrefour de ces nouvelles voies, entre l'enseignement et la recherche, en tant que médiateur de la culture.

¹ Aix-Marseille, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy, Rennes, Strasbourg, Toulouse.

PROBLEMATIQUE

-*-

Notre problématique prend place dans le cadre général d'une réforme de l'administration et se situe dans une analyse de changement dans les organisations publiques. A priori, les textes de base pouvant être modifiés par le pouvoir, il semble que les transformations administratives soient aisément réalisables. En réalité, le changement est souvent freiné par une forte capacité de résistance. Ainsi en est-il du domaine envisagé. A certains égards, une réorganisation de la documentation universitaire est d'autant plus facile à réaliser qu'elle est prévue et imposée par le décret du 4 juillet 1985. Cependant, les résistances au changement sont particulièrement importantes et les prescriptions réglementaires, bien qu'obligatoires, peuvent y être efficacement paralysées.

Dans cette logique, l'objectif de notre étude sera d'analyser, de comprendre et expliquer les raisons du décalage observé entre la réforme et les délais de sa mise en oeuvre effective.

ESQUISSE DE PROGRAMME DE REALISATION

-*-

Mesurer l'application différenciée de la réforme, en analyser les causes, tels seront les axes de notre recherche qui s'ordonnera autour de deux grandes parties.

1. Construire des indicateurs d'application de la réforme

Dans un premier temps, il importera de mesurer aussi précisément et exactement que possible le degré réel d'application de la réforme.

A cet effet, nous tenterons de repérer d'un point de vue chronologique à quel stade de réalisation sont parvenues chacune des onze bibliothèques analysées, puis, pour celles ayant défini une stratégie organisationnelle, d'analyser les choix de structures opérées parmi la gamme des possibilités offertes par le décret.

Ce faisant, nous utiliserons deux séries d'indicateurs : la première relative au facteur temps, la seconde au facteur choix.

1.1. Indicateurs de réalisation : *facteur temps*

La circulaire du 31 décembre 1985, prévoyant les principales étapes de mise en oeuvre de la réforme, nous servira d'instrument de mesure. Il conviendra de positionner chaque établissement au regard de la procédure recommandée.

* S'agissant de la constitution de la commission interuniversitaire, cette première étape, point de départ obligatoire d'une réflexion documentaire entre les universités, sera notre premier élément d'analyse. La convention interuniversitaire qui en résulte et qui porte en particulier sur la constitution d'un Service Interéta-

blissements de Coopération Documentaire (S.I.C.D.) alimentera notre observation. Une commission existe-t-elle ? Une convention est-elle en cours ou est-elle ratifiée ? Telles sont les questions sous-jacentes à ce premier indicateur.

* S'agissant de la création des S.C.D. propres à chaque université, de l'inventaire des ressources et des moyens, de la définition des bibliothèques intégrées et associées, ces trois étapes suivantes seront autant d'indicateurs complétant notre analyse.

Cette première estimation, véritable photographie de la situation organisationnelle, nous aura permis de dresser une typologie des établissements selon le degré d'avancement de leur restructuration documentaire. Constat de l'existant, objectif et nécessaire, cette observation appellera la construction d'une deuxième série d'indicateurs pour les établissements ayant appliqué la réforme (actuellement, sans préjuger d'un futur proche : Aix-Marseille, Lyon, Rennes et dans une certaine mesure, Grenoble)

1.2. Indicateurs de décision : *facteur choix*

Les textes réglementaires laissent aux universités une marge de liberté importante quant à leur réorganisation documentaire. Dans le cas des B.I.U., le choix entre les différentes fonctions dévolues au S.I.C.D. et la possibilité d'un Groupement d'intérêt public (G.I.P.) permettent une structuration fort différenciée ; ils nous serviront d'indicateurs. Nous pourrions alors envisager cinq situations :

* Un S.I.C.D. ne gérant aucun établissement ; S.I.C.D. minimum, ses fonctions sont celles, obligatoires, prévues par la circulaire du 31 décembre 1985. Nous évoquerons aussi le cas d'un seuil d'application se situant au-dessous de ce minimum (Rennes, par exemple) ;

* Un S.I.C.D. gérant une partie des établissements documentaires ;

* Un S.I.C.D. gérant tous les établissements documentaires ; les S.C.D. ne conservent en propre qu'un conseil de la documentation ;

* Plusieurs S.I.C.D. ;

* Un Groupement d'intérêt public (G.I.P.).

Ces deux dernières possibilités sont offertes par le décret du 27 mars 1991.

A cet égard, et ce sera notre transition, nous dégagerons les lignes directrices de ce texte modificatif. Ces dispositions concernent les S.I.C.D. ou le G.I.P., nos présents indicateurs, mais constituent aussi une réponse de l'administration à une inadaptation, souvent relevée, du décret de 1985.

2. Envisager les schémas explicatifs du décalage entre la réforme et son application

Cette deuxième partie fera sienne les thèses de Michel Crozier relatives à la sociologie des organisations et au changement administratif pour amorcer plusieurs explications possibles ; elle se fondera sur le fait que toute nouvelle organisation se structure autour des relations de pouvoir et des stratégies mises en oeuvre par les partenaires en cause ; même modernisateur, un texte administratif ne s'impose pas obligatoirement et ne sera jamais la seule réponse au changement nécessaire. C'est ainsi que comprendre la difficile application du décret de 1985 consistera d'abord à identifier les acteurs en présence et leurs stratégies.

En l'occurrence, si nous pouvons déterminer dès maintenant l'existence des trois acteurs principaux incarnés par l'administration, les universités et les B.I.U., des acteurs secondaires s'imposeront au cours de notre recherche ; nous avons déjà repéré le personnel mais sans doute faudra-t-il allonger notre liste.

Tenant compte de ces préliminaires, nos lignes directrices d'explications possibles s'ordonneront, comme dans notre première partie, autour des deux mêmes facteurs : *temps* et *choix*. Cependant, nous tenterons d'identifier, pour chacune des réponses envisagées, le rôle joué par les différents acteurs en présence.

2.1 Explication de la vitesse d'application de la réforme : *facteur temps*

Des universités ont appliqué la réforme, d'autres non, d'autres encore ont entamé le processus : tel aura été le constat de notre première partie. Pourquoi un rythme aussi différent ?

Au stade initial de notre recherche, nous pressentons plusieurs hypothèses qu'il sera nécessaire de vérifier et d'affiner. Ne considérant que les deux solutions extrêmes : application ou at-

tentisme, il est d'ores et déjà possible de cerner quelques causes.

S'agissant des universités ayant mis en application le décret de 1985, une des premières raisons invoquées est le désir partagé par chaque université de maîtriser sa propre politique documentaire dans toutes ses composantes. On pourrait alors considérer que le changement souhaité par le décret s'est bien produit. L'objectif est atteint. Cependant, se plaçant toujours au niveau des universités, d'autres facteurs peuvent intervenir, en particulier la possibilité de saisir l'opportunité d'une scission vivement souhaitée. Il s'agira d'analyser les acteurs universités, B.I.U., personnel. Le désir d'éclatement, dénonçant un état de luttes intestines, a parfois prévalu sur un raisonnement purement documentaire. La précipitation d'Aix-Marseille, l'intransigeance de Rennes ne sauraient être analysées sans la prise en compte de tensions sous-jacentes.

En outre, l'autonomie des universités est un élément déterminant dont il conviendra de mesurer l'impact. Ainsi, chaque université d'Aix-Marseille a choisi d'élaborer ses statuts selon son propre rythme. Les prescriptions légales ne sont pas forcément respectées : Aix-Marseille n'a pas nommé d'interlocuteurs communs, Rennes n'a pas conclu de S.I.C.D., le Conseil de coopération documentaire lyonnais n'est pas conforme... Avec Grenoble, nous évoquerons le décret du 27 mars 1991 sur lequel les universités grenobloises s'appuient pour construire une solution originale.

S'agissant des universités n'ayant pas adopté des statuts conformes au décret de 1985, on ne saurait ignorer les acteurs politiques et administratifs : gel statutaire en 1986 - 1988, lettre de la Direction des bibliothèques, des musées et de l'information scientifique et technique (D.B.M.I.S.T) en 1989 annonçant une prochaine modification des décrets de 1985. De nombreux autres freins à toute idée de réforme sont aisément repérables et il sera question des personnels des B.I.U. attachés à la structure unique, des universités satisfaites d'une documentation sans problème apparent, de celles ne souhaitant pas une charge de gestion nouvelle, de l'indifférence de certains enseignants aux problèmes documentaires, etc.

Des conclusions provisoires s'imposeront forcément à l'issue de ce premier examen de réponses ; elles seront développées

par l'attentive observation des stratégies choisies.

2.2. Explication des stratégies : *facteur choix*

A ce stade de notre recherche, nous analyserons les raisons qui ont poussé tous les acteurs à une coopération documentaire étroite (S.I.C.D. "fort") ou minimale (S.I.C.D. "faible" ou inexistant) et les raisons qui se dessinent à partir de décret de 1991 (un ou plusieurs S.I.C.D., un G.I.P., en particulier pour le cas très spécial de Clermont-Ferrand, bibliothèque à la fois municipale et interuniversitaire). Bien que Strasbourg fasse l'objet d'un décret en préparation, il nous paraît également opportun d'en approfondir les options déjà définies.

S'il est prématuré d'émettre des hypothèses, nous pouvons cependant orienter un début de réflexion. L'explication des stratégies ne peut en effet occulter d'une part l'impact de la politique d'informatisation et d'autre part des faits nouveaux qui nous paraissent déterminants : la contractualisation des universités lancée en mai 1989, la qualification accordée à certains sites de pôles européens universitaires.

Nos premiers sondages nous incitent à travailler dans ces directions nouvelles ; s'ils ne nous permettent pas encore une réponse affirmée à nos différentes interrogations, ils nous confortent, pour le moins, dans notre idée générale d'une situation complexe.

Peut-être pourrions-nous alors conclure avec Michel Crozier "On ne réforme pas la société par décret".

METHODOLOGIE

-*-

A notre connaissance, notre sujet n'a pas encore donné lieu à une réflexion d'ensemble. De ce fait, notre bibliographie, très restreinte sur le sujet précis, a été élargie à certaines études concernant l'évolution universitaire et le changement administratif. Cet environnement immédiat, particulièrement utile pour la compréhension de la société universitaire, nous permet de mieux cerner les causes d'une évolution de politique documentaire.

Notre principal objectif réside cependant dans la collecte du maximum d'informations sur chacun des onze sites étudiés. Pour ce faire, nous privilégions les études sur dossiers, les entretiens personnels et les interviews téléphoniques. Un questionnaire subsidiaire, volontairement bref, sera adressé aux Directeurs d'établissements (S.I.C.D., S.C.D., B.I.U.) et aux responsables de sections documentaires.

Les études sur dossiers sont déjà bien amorcées et nous ont permis d'orienter notre recherche. Elles ont pu être réalisées grâce à un stage de quatre semaines effectué en septembre 1990 à la Sous-direction des bibliothèques, D.P.D.U. 10, sous l'égide de Madame Nelly Guillaume. Nous poursuivons nos investigations lors de voyages à Paris, environ deux par trimestre.

Les entretiens personnels s'efforceront d'être les plus représentatifs possibles et concerneront :

- des interlocuteurs de l'administration centrale chargés du suivi des statuts et de la contractualisation ;
- des présidents, secrétaires généraux d'universités (Clermont-Ferrand) ... ;
- des directeurs de S.I.C.D., de S.C.D. (Lyon, Grenoble...) ;
- des directeurs de B.I.U. (Bordeaux, Clermont-Ferrand...) ;
- enfin, des contacts seront pris avec le Comité national d'évaluation des universités.

Les interviews téléphoniques seront exhaustives pour chacun des directeurs d'établissements.

Le questionnaire, bien souvent décevant par son taux de réponses, a été volontairement écarté comme outil prioritaire. Il sera cependant utilisé en tant qu'instrument complémentaire dans le souci de la plus large exhaustivité mais aussi de l'analyse qui peut être menée à partir des non-réponses.

QUESTIONNAIRE

- * -

*(Adressé aux Directeurs de S.I.C.D., S.C.D., B.I.U.
et Chefs de section documentaire)*

1. A quelle date, les universités de ...
ont-elles mis leur statuts en conformité avec la loi de 1984 ?

2. Une commission interuniversitaire pour préparer le service interétablissements de coopération documentaire (S.I.C.D.) et les relations documentaires entre établissements a-t-elle été créée ?
 - à quelle date :
 - quels en sont ses membres ?
 - le Directeur de la B.I.U. y est-il associé ?

3. Une convention créant un S.I.C.D. a-t-elle été ratifiée ?
 - Si oui, quelles missions dévolue-t-elle aux S.I.C.D. ?
 - Si non, quelles raisons sont évoquées ?

4. Les universités ont-elles créé chacune leur service commun ?
 - A quelle date ?

5. Un inventaire des ressources, des situations et des besoins a-t-il été dressé ?

En particulier, toutes les bibliothèques et centres documentaires des universités ont-ils pu être recensés ?

6. Une réflexion a-t-elle été engagée au niveau de la place occupée par chaque bibliothèque : associée ou intégrée ?

Combien sont réalisées ou envisagées des intégrations (hors B.I.U.) ?

7. A votre avis, certains facteurs vous paraissent-ils (ou ont-ils été) déterminants pour l'adoption des statuts documentaires :

- l'informatisation ?
- la contractualisation ?
- le label pôle européen universitaire ?
- autres ?.

BIBLIOGRAPHIE

-*-

En guise d'introduction et en rapport avec notre problématique, nous citons quelques ouvrages de Michel Crozier. Notre bibliographie est ensuite divisée en deux parties. Elle prend d'abord en compte les universités françaises avant de se référer aux études sur les bibliothèques universitaires. Deux points de vue ont présidé à cette option : d'une part, la nécessité d'étoffer une réflexion documentaire et d'autre part, la certitude qu'on ne peut bien comprendre la politique documentaire universitaire qu'en la remplaçant dans son contexte institutionnel et sociologique.

Notre démarche bibliographique a consisté en la consultation de catalogues de bibliothèques (Clermont-Ferrand, E.N.S.B., B.P.I.), de dépouillements d'index de périodiques (*le Monde*, *Livres hebdo*, *Bulletin des bibliothèques de France*), l'interrogation de banques de données (FRANCIS, ELECTRE, C.D. - ROM BN - OPALE et PASCAL)

INTRODUCTION

Michel Crozier et le changement

(1) CROZIER, Michel - *L'acteur et le système : les contraintes de l'action collective*. Paris : Ed. du Seuil, 1977. 436 p. Sociologie politique.

(2) - . *Comment réformer l'Etat : trois pays, trois stratégies : Suède, Japon, Etats-Unis* : rapport du Ministre de la Fonction publique et des réformes administratives. Paris : la Documentation française, 1988. 124 p. Rapports officiels. ISBN 2-11-002053-9.

Une enquête sur les stratégies de changement administratif dans une société post-industrielle. Des idées nouvelles pouvant

être appliquées au cas français.

(3) -. *Etat modeste, Etat moderne : stratégie pour un autre changement*. Paris : Fayard, 1987. 316 p. ISBN 2-213-01692-5.

Contre la mégalomanie des politiciens et pour une prise en compte des ressources humaines. L'Etat doit se mettre au service d'un public qu'il respecte et cesser de commander.

(4) -. *On ne change pas la société par décret*. Ed. revue et augmentée. Paris : le Livre de poche, 1982. 310 p. Pluriel. ISBN 2-253-02886-X.

(5) -. *Le phénomène bureaucratique*. Paris : Ed. du Seuil, 1965. 384 p. Points ; 28.

(6) -. *La société bloquée*. Paris : Ed. du Seuil, 1971. 240 p. Politique ; 47.

Les blocages de la société française dans les années 1968 avec, en post-face, une lettre aux étudiants.

1. LES UNIVERSITES

1.1. Dans une perspective historique

Généralités

(7) BAYEN, Maurice. *Histoire des universités*. Paris : PUF, 1973, 126 p. Que sais-je ? ; 391.

Un panorama historique et général des universités : Origines, universités d'Europe, universités hors d'Europe.

(8) VERGER, Jacques (Dir). *Histoire des universités en France*. Toulouse : Privat, 1986. 432 p. Bibliothèque historique Privat. ISBN 2-7089-533-8.

Cet ouvrage collectif de recherche historique et sociologique est un excellent instrument de travail pour une compréhension de l'enseignement supérieur actuel ; une bibliographie dense en fin de chapitre confère à cette publication un caractère de référence.

Après la loi de 1968

(9) BOUSSARD, Isabel ; GUIDON, Marie-José ; WOLF, Didier (Ed). *Les institutions universitaires françaises : situation ac -*

tuelle. Paris : la Documentation française, 1977. 124 p. Notes et études documentaires ; 4426-4427.

Ouvrage collectif dressant un panorama complet des institutions universitaires en 1977. Textes réglementaires, organigrammes, analyse institutionnelle mais aussi sociologique. Une photographie de l'université selon la loi de 1968.

(10) CHALENDAR, Jacques de. *Une loi pour l'université : avec le manuscrit inédit d'Edgar Faure*. Paris : Desclée de Brouwer, 1970. 265 p. X

Genèse et commentaire très détaillé de la loi d'orientation du 12 novembre 1968 ; cet ouvrage permet de comprendre l'esprit de la réforme universitaire se traduisant par la création d'universités pluridisciplinaires pour 10 000 à 12 000 étudiants, d'unités d'enseignement et de recherche pour 500 à 2 500 étudiants. Participation, autonomie, formation continue sont autant de thèmes débattus essentiels.

(11) PLOUVIN, Joël-Yves. *Le régime juridique des universités depuis la loi d'orientation*. Paris : Economica, 1980. 259 p. ISBN 2-7178-0296-7.

Une présentation commentée de la loi du 12 novembre 1968 avec de nombreuses décisions de jurisprudence.

1.2. 1984 - 1991

Les monographies embrassent l'ensemble de la période et dénoncent le plus souvent le malaise universitaire.

Les articles de périodiques, plus récents (généralement les trois dernières années), permettent de saisir les grandes orientations actuelles : schémas d'aménagement des universités 2000, contractualisation, pôles européens, antennes universitaires et politique régionale, ouverture sur les entreprises.

Il est à noter qu'au travers des monographies, écrites pour la plupart par des enseignants, les bibliothèques sont assez rarement évoquées ce qui, pour nous, tendrait à prouver leur difficile intégration dans l'université et une certaine indifférence des universités à leur égard.

Monographies

(12) CARPENTIER, Alain. *Le Mai universitaire : diagnostic et traitement*. Paris : R. Laffont, 1988. 208 p. Essais. ISBN 2-221-05828-3.

Des remèdes au malaise universitaire ; diplômes, sélection, financement de l'enseignement, recherche, tels sont les points essentiels de cet essai qui établit certaines comparaisons avec les systèmes étrangers, particulièrement américain et japonais. La pauvreté des BU est évoquée p. 134-135.

(13) DEVAQUET, Alain. *L'amibe et l'étudiant : université et recherche, l'état d'urgence*. Paris : O. Jacob, 1988. 329 p. ISBN 2-7381-0033-3.

La crise universitaire de 1986 analysée par un de ses principaux acteurs Alain Devaquet, Ministre délégué à l'enseignement supérieur, dont le projet de réforme de la loi de 1984 fut à l'origine du mouvement étudiant.

(14) FRANCE. Comité national d'évaluation. *Où va l'université ?* : rapport du Comité national d'évaluation des universités. Paris : Gallimard, 1987. 215 p. ISBN 2-07-071081-5.

Premier rapport général du Comité national d'évaluation institué par la loi de 1984 ; il met l'accent sur une rénovation des premiers cycles, une plus grande autonomie de gestion des universités et une dissociation enseignement - recherche. La préface de son président, Laurent Schwartz, préconise la sélection, les diplômes d'université et l'augmentation des droits d'inscription.

(15) - . *Priorités pour l'université* : rapport de la fin du mandat du Comité national d'évaluation au Président de la République. Paris : la Documentation française, 1989. 254 p., ISBN 2-11-002084-9.

Etat des lieux fondé sur l'évaluation d'une trentaine d'universités ; panorama d'ensemble et minutieux du système universitaire français. Rénovation des premiers cycles, vigilance face au développement anarchique des antennes universitaires, partenariat entre l'Etat, les régions et les universités. Plus grande autonomie de gestion des universités, telles sont les principales propositions de ce rapport.

(16) FRIEDBERG, Erhard ; MUSSELIN, Christine. *En quête d'universités : étude comparée des universités en France et en R.F.A.* Paris : L'Harmattan, 1989. 219 p. Logiques sociales ISBN 2

-7384-0402-2.

Etude comparée des systèmes universitaires français et allemand, particulièrement au niveau des carrières universitaires.

(17) LE BRIS, Raymond-François. *Les universités à la loupe*. Paris : Atlas : Economica, 1986. 254 p. ISBN 2-7312-0514-8 (Atlas). ISBN 2-7178-1046-3 (Economica).

Analyse de la crise universitaire soulignée par une critique de la loi Savary et accompagnée de propositions de solutions.

(18) LUCAS, Philippe. *L'université captive*. Paris : Publisud, 1987, 180 p.

Une analyse de la crise universitaire par un ancien président de l'université de Lyon 2.

(19) MINOT, Jacques. *Les universités après la loi sur l'enseignement supérieur du 26 janvier 1984*. Paris : Berger-Levrault, 1984. L'administration nouvelle. ISBN 2-7013-0582-9.

Panorama complet, institutionnel et administratif de l'enseignement supérieur. Evoque les bibliothèques universitaires et les personnels de bibliothèque. Cet ouvrage de base pour les structures administratives n'est malheureusement plus complètement à jour.

(20) ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES (Ed.) *Quel avenir pour les universités* : rapport édité par l'OCDE. Paris : OCDE, 1987. 129 p. ISBN 92-64-22-907-7.

Ce rapport de la conférence intergouvernementale sur l'enseignement supérieur dans les années 80 met en évidence les problèmes rencontrés par les universités occidentales. Il conclut en particulier à la nécessaire ouverture du monde universitaire sur le monde extérieur, économique et social.

(21) PAYE-JEANNENEY, Laurence ; PAYAN, Jean-Jacques. *Le chantier universitaire : bâtir l'avenir*. Paris : Beauchesne, 1988. 261 p. ISBN 2-7010-1171-X.

Propositions de réforme de l'université sous forme de dialogue entre l'ancien directeur des enseignements supérieurs et son adjointe.

Articles de périodiques

(23) ALLEGRE, Claude ; COURTOIS, Gérard. Toutes les uni-

versités françaises ne peuvent pas être Harvard ou Oxford. *Le Monde*, Jeudi 7 juin 1990, p. 19.

Une interview de Claude Allègre, conseiller de Lionel Jospin, sur la carte universitaire, pôles européens, antennes délocalisées, région parisienne.

(24) ALLEGRE, Claude. Université : la résistance et l'ouverture. *Le Débat*, n° 64, mars-avril 1991, p. 4-20.

Dans cette interview avec *le Débat*, Claude Allègre, fait un point très actuel sur la politique nationale universitaire. Les principaux thèmes sont débattus ; à noter les bibliothèques "dont on a quadruplé les crédits et prévu de les faire ouvrir jusqu'à dix heures du soir".

(25) BEDARIDA, Catherine. Les antennes se déploient : [la délocalisation des premiers cycles]. *Le Monde de l'éducation*, n° 170, avril 1990, p. 48-53.

Une réflexion sur les antennes universitaires, leurs succès (plus de convivialité), leur limites ("maigres bibliothèques").

(26) - . En attendant la bombe... : [la future carte des universités françaises]. *Le Monde de l'Education*, n° 172, Juin 1990, p. 16-21.

Un panorama actuel sur les universités : leurs déficiences, leurs chantiers, les pôles européens (l'exemple de Grenoble).

(27) BOZONNET, J.J. Le gouvernement prévoit un effort sans précédent en matière d'enseignement supérieur. *Le Monde*, dimanche 29 - lundi 30 avril 1990, p. 8.

Schéma national d'aménagement des enseignements supérieurs et préparation des Assises nationales "universités 2000".

(28) COURTOIS, Gérard. L'explosion universitaire. *Le Monde*, vendredi 5 janvier 1990, p. 10.

Effort de construction sans précédent indispensable (1 million de m² en 5 ans. 370 000 m² pour les bibliothèques) ; coût : 14 milliards de francs ; le financement pourrait être assuré en partie par les régions qu'il faut rééquilibrer en même temps que renforcer les pôles d'excellence européens.

(29) - . Idylle avec l'université. *Le Monde*, supplément Initiatives, Mercredi 10 avril 1991, p. VII.

En vue de l'horizon 2000, l'alliance universités-entreprises.

(30) - . M. Jospin accélère le lancement de quatre nouvelles universités de la région parisienne. *Le Monde*, samedi 9 juin 1990, p. 10.

Il s'agit de Marne-la-Vallée, Cergy-Pontoise, Saint-Quentin-en-Yvelines-Versailles, Evry.

(31) -. L'université fait peau neuve. *Le Monde*, mercredi 27 juin 1990, p. 9.

Un réflexion sur les Assises nationales "Université 2000" à la Sorbonne.

(32) DUFOURCQ, Nicolas. Universités : non aux larmes de crocodile. *Le Monde*, vendredi 30 mars 1990, p. 2.

Un constat sans complaisance d'une mauvaise gestion des universités.

(33) FORTIER, Jacques. La maladie de "langueur" de Strasbourg II. *Le Monde*, jeudi 11 avril 1991, p. 16.

En sous-titre : "Le conseil national d'évaluation vient d'épingler l'université locale des Sciences humaines. Sans pitié".

(34) - . Trois pour un à Strasbourg. *Le Monde*, jeudi 7 juin 1990, p. 20.

La préparation du pôle européen universitaire.

(35) FRANCILLON, Claude. Un nouveau visage pour le campus de Grenoble. *Le Monde*, jeudi 7 juin 1990, p. 20.

Important projet de construction et d'aménagement du campus pour un site "Pôle européen universitaire".

(36) INCIYAN, Erich. La grande misère des universités parisiennes. *Le Monde de l'Education*, n° 167, janvier 1990, p.40-43.

Un état de la saturation des universités parisiennes et les grandes lignes du plan national de restructuration (antennes et université nouvelles).

(37) - . Ruée sur les universités. *Le Monde de l'Education*, n° 164, octobre 1989, p. 16-19.

La rentrée 1989-1990 : augmentation des effectifs, déficit des enseignants ; il faut attendre deux à trois ans avant les premiers résultats des politiques contractuelles.

(38) - . Les universités deviennent majeures : [Les nouvelles

relations entre l'Etat et les établissements]. *Le Monde de l'Education*, n° 155, décembre 1988, p. 26-30.

A la veille de la contractualisation, un exposé très clair de cette nouvelle politique mise en place par l'Etat et renforçant l'autonomie des universités.

(39) LA BLACHE, Virginie. Strasbourg engage son jockey universitaire. *Le Monde de l'Education*, n° 167, janvier 1990, p. 44-45.

La vocation européenne de Strasbourg.

(40) RONTOPOULOU, Jeanne. L'université au service de la région. *Le Monde de l'education*, n° 177, décembre 1990, p. 64-69.

L'université se met à l'écoute du développement régional et crée de nouveaux diplômés ; la région finance de nombreux équipements d'enseignement supérieur.

(41) Universités à construire. *Projet*, mai-juin 1987, n° 205, p. 7-78.

Un dossier collectif sur les forces et les faiblesses de l'université en 1987.

(42) Les universités au banc d'essai. *Le Point spécial université*, 1989, n° 871, p. 133-135.

Propositions de réformes avec un tableau et des chiffres clés dont les places dans les BU et le nombre d'ouvrages.

(43) Universités : explosion ou privatisation ? *Revue politique et parlementaire*, juillet-août 1990, n° 948, p. 6-37.

Réflexions de plusieurs auteurs sur le système éducatif français, les étudiants, les enseignants, les diplômés ; des propositions pour une économie mixte de l'éducation, des aides sociales aux étudiants.

(44) VERFAILLIE, Bertrand. Supérieur : de la misère à l'abondance ? [Les atouts du Nord-Pas-de-Calais]. *Le Monde de l'éducation*, n° 180, mars 1991, p. 52-54.

Création de deux nouvelles universités dans la région Nord-Pas-de-Calais et confirmation du pôle européen universitaire de Lille.

2. LES BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES

La bibliographie se révèle moins dense que pour les universités. Nous avons cependant choisi une approche similaire, historique dans un premier point, actuelle ensuite.

Les monographies concernent plus généralement la situation administrative de l'ensemble des bibliothèques. Les articles de périodiques sont volontairement réduits dans la partie historique. Nous prenons le parti, pour les périodiques, de retenir majoritairement la période postérieure à 1984.

2.1 Dans une perspective historique Monographies

(45) ASSOCIATION DE L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE BIBLIOTHECAIRES. Villeurbanne, Journée d'étude. 1975. Lyon. *Les bibliothèques universitaires et les autres organismes de documentation au sein de l'université*. Villeurbanne. AENSB, 1975, 44 p.

Le développement anarchique de la documentation universitaire et la nécessaire coopération BU - bibliothèque d'UER, d'instituts et autres.

(46) CHAULEUR, Andrée. *Bibliothèques et archives : comment se documenter*. 2e éd., Paris : Economica, 1980. 334 p. ISBN 2-7178-0322-X

Ouvrage général sur les bibliothèques et les archives en France. Un chapitre sur les BU, p. 95-106, particulièrement sur les adresses des BU.

(47) COMTE, Henri. *Les bibliothèques publiques en France*. Lyon : Presse de l'ENSB, 1977. 447 p. ISBN 2-90-1119-03-04.

Une importante réflexion bibliothéconomique, administrative et historique sur les bibliothèques françaises. L'étude organisationnelle des BU (p. 221-244) est un point de départ intéressant pour une réflexion actuelle.

(48) FONTVIEILLE, Jean-Roger ; LIBES, Michel. *Bibliothéconomie générale*. 2e ed. Montpellier : Centre professionnel de formation des bibliothécaires, BIU, 1977.

Cours polycopié destiné à la formation professionnelle sous-

tendu par une réflexion bibliothéconomique ; la situation des BU est bien exposée mais ne présente plus actuellement qu'un intérêt historique.

(49) FRANCE - Ministère de la culture. *Les bibliothèques en France* : rapport au Premier Ministre établi en juillet 1981 par un groupe interministériel présidé par Pierre Vandevoorde. Paris : Dalloz, 1982. 445 p. ISBN 2-247-00336-2.

Un programme complet sur les bibliothèques en 1981. Un chapitre sur les BU p. 241-267.

(50) HAMON, Evelyne ; LORET, Brigitte ; ROUSSANGE, Marie-Claire. *Les bibliothèques universitaires*, Villeurbanne : ENSB, 1982. 87 f.

Un mémoire de DSB exposant la situation des BU en 1982 ; une bibliographie détaillée comportant un dépouillement des revues professionnelles.

(51) ROCHAT, M. *Les bibliothèques universitaires*. Poitiers : BU, 1973, 4 f.

Les textes réglementaires et l'organisation des BU selon le décret de 1970.

(52) SCHLUMBERGER, Simone. *Les bibliothèques universitaires : organisation générale*. 4e ed. Strasbourg : BNU, 1982, 50 f.

Cours photocopié faisant un point très précis sur l'organisation des BU : instructions de 1962, décrets de 1970, 1976 jusqu'à l'organisation des CADIST en 1980.

Articles de périodiques

(53) Les Bibliothèques universitaires : automatisation, gestion et coopération. *La Revue de l'AUPELF*, vol. 26, n° 2, novembre 1978. 287 p.

Les BU depuis 1965.

(54) BONY, Françoise. Une période noire pour les bibliothèques universitaires. *Livres-hebdo*, vol. 3, n° 15, 14 avril 1981, p. 88-94.

Difficultés financières des BU ; anarchie de la politique documentaire universitaire.

(55) CAMP, John. Bibliothèques et universités en France, 1789-1881. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1983, n° 28, p. 155-166.

(56) HUE, Joseph. Les nouvelles structures administratives et les bibliothèques universitaires. *Bulletin d'informations de l'association des bibliothécaires français*, n° 85, 4e trimestre 1974, p. 177-181.

(57) Loi d'orientation : un projet de réorganisation des BU. *Livres-hebdo*, vol. 4, n° 28-31, 12 juillet 1982, p. 76-78.

Réflexion préalable à la réorganisation des BU élaborée lors du congrès de l'ABF, Grenoble, mai 1982.

(58) THIRION, Gérard. Les bibliothèques universitaires : bilan d'une décennie, perspectives d'avenir. *Bulletin d'informations de l'association des bibliothécaires française*, n° 116, 1982, p. 17-20.

2.2. 1984 - 1991 Monographies

(59) CASSEYRE, Jean-Pierre ; GAILLARD, Catherine. *Les bibliothèques universitaires. Les bibliothèques des grands établissements, les bibliothèques spécialisées*. Villeurbanne : Docmédia, 1990, 115 p. ISBN 2-85037-038-X

Document d'actualité du point de vue bibliothéconomique et administratif enrichi de nombreux tableaux.

(60) FRANCE. Conseil supérieur des bibliothèques. *Rapport du président pour l'année 1990*. Paris : Association du CSB, 199. 95 p.

Premier rapport d'activité du CSB créé en 1989. Politique générale des bibliothèques exposée selon les travaux des différentes commissions. Pour les BU, se reporter aux p. 60-65 sur les bibliothèques des antennes universitaires délocalisées et p. 86-88 sur le suivi du rapport Miquel.

(61) JARRIGE, Marie-Thérèse ; PECHENART, Jean. *Administration et bibliothèques*. Paris : Cercle de la librairie, 1990. 338 p. ISBN 2-7654-0444-5.

Ouvrage général d'administration des bibliothèques. Se reporter aux p. 111-141 pour l'université et les BU.

(62) MASSON, Andrée ; PALLIER, Denis. *Les bibliothèques*. 6e ed. Paris : PUF, 1986. Que sais-je ? ; 944. ISBN 2-13-03964-0.

Un panorama bref mais complet sur les bibliothèques françaises et étrangères. Le chapitre sur les BU, p. 97-108, amorce les problèmes d'un système documentaire unique pour l'université et d'une nécessaire coopération régionale, nationale et internationale.

(63) MIQUEL, André. *Les bibliothèques universitaires* : rapport au Ministre d'Etat, Ministre de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports. Paris : la Documentation française, 1989. 79 p. Rapports officiels. ISBN 2-11-002140-3.

Un constat alarmant et sans concession sur les BU françaises. Les propositions pour remédier à cette situation constituent la base de réflexion des réformes actuelles.

(64) RICHTER, Noé. *Administration des bibliothèques*. Le Mans : Universités du Maine : centre de préparation aux carrières des bibliothèques, 1987. 174 p.

Ouvrage général d'administration des bibliothèques. La nouvelle organisation des BU est décrite p. 114-124.

Articles de périodiques

(65) BALLY, Thérèse. Avant le décret : la politique documentaire d'université, *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 30, n° 5, 1985, p. 422-424.

Un exposé très clair de la politique documentaire d'université à la veille du décret de 1985.

(66) BAYLE, Thierry. Des BU pour l'an 2000. *Le Monde de l'éducation*, n° 176, novembre 1990, p. 62-65.

Un large commentaire du rapport Miquel et une analyse des premières mesures, encourageante, adoptée en 1990.

(67) BERTRAND, Anne-Marie. Les antennes délocalisées. *Interlignes*, n° 18, octobre 1990, p. 11-13.

Bref compte-rendu du pré-séminaire d'Arras, congrès de l'ABF, septembre 1990 : les antennes entre une nécessité et un risque d'émiettement, en particulier pour la documentation.

(68) Bibliothèques universitaires : la misère. *La Croix-l'évê* -

nement. Dimanche 11, lundi 12 décembre 1988. p. 2.

Une interview d'André Miquel à l'occasion du rapport sur les BU.

(69) BONY, Françoise. Les BU regagnent du terrain. *Livres-hebdo*, n° 21, 25 mai 1990, p. 35-38.

A travers quatre exemples (Montpellier, Paris 7, Paris 10 - Nanterre, Toulouse), la modernisation des BU depuis le rapport Miquel.

(70) - . Les Directeurs de BU entre deux lois. *Livres-hebdo*, n° 51-52, 15 décembre 1986, p. 93-95.

Une interview de Roger Thoumieux à l'occasion du 16e congrès ADBU de Nancy. La pénurie des BU et l'attente d'une nouvelle loi de l'enseignement supérieur (Devaquet).

(71) - . Morosité dans les BU : 111 emplois supprimés. *Livres-hebdo*, n° 44, 28 octobre 1985, p. 98-100.

Interview de Denis Varloot, directeur de la DBMIST, sur la crise budgétaire des BU.

(72) - . La Relance des bibliothèques universitaires. *Livres-hebdo*, n° 39, 28 septembre 1990, p. 56.

224 MF, budget, 1991 ; 140 emplois nouveaux et un plan de développement et d'aménagement universitaire.

(73) CARBONE, Pierre. Statistiques et évaluation dans les bibliothèques universitaires françaises. *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 34, n° 4, 1989, p. 394-381.

Analyse du tableau de bord "complémentaire de l'élaboration de la politique documentaire de l'université".

(74) COLLET, Valérie. L'asphyxie des bibliothèques universitaires. *Le Monde, supplément Initiatives campus*, mercredi 19 décembre 1990, p. III.

Le surpeuplement des BU, en particulier dans la région parisienne.

(75) COMTE, Henri. La réforme du système documentaire des universités. *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 30, n° 5, 1985, p. 378-387.

Une analyse du décret du 4 juillet 1985 et une réflexion approfondie sur sa portée juridique.

(76) COURTOIS, Gérard. Pour sauver les bibliothèques . *Le Monde*, jeudi 9 février, p. 15 et 17.

Un commentaire du rapport Miquel ; un encadré sur la suppression de la DBMIST et la position des présidents d'université qui "perçoivent souvent la BU comme un Etat dans l'Etat".

(77) - . Université : la misère des bibliothèques. *Le Monde de l'éducation*, n° 109, octobre 1984, p. 70-75.

Une réflexion approfondie sur les BU en 1984, à la veille du décret ; les raisons de leur dysfonctionnement : manque de moyens mais aussi blocage d'un système, en particulier une incommunication enseignants-bibliothécaires.

(78) DAUMAS, Alban. Les bibliothèques universitaires face à l'Europe. *Bulletin d'informations de l'association des bibliothécaires français*, n° 146, 1er trimestre 1986, p. 41-46.

Compte-rendu des interventions d'un colloque tenu à Florence en novembre 1989. Une évocation instructive des BU anglaises, hollandaises, allemandes ; quelques lignes sur les BU belges et italiennes. Une comparaison plutôt défavorable aux BU françaises.

(79) GUILBAUD, Marie-Anne. Délocalisation universitaire dans les villes moyennes : quelles bibliothèques? *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 35, n° 4, 1990, p. 345-348.

Les BU et les antennes universitaires, compte-rendu du congrès ABF. Dunkerque, 1990.

(80) HEUSSE, Marie-Dominique. Vous avez la communication : enquête sur le centre multidisciplinaire de Créteil. *Bulletin des bibliothécaires de France*, t. 34, n° 6, 1989, p. 520-525.

Les résultats d'une enquête sur le public universitaire : enseignants, étudiants ; la perception de la BU par chacun d'eux et un point de départ pour ajuster une politique documentaire.

(81) JOLLY, Claude ; RENOULT, DANIEL. Le public des bibliothèques universitaires de lettres et sciences humaines dans la région parisienne : une première approche. *Le Débat*, n° 51, septembre-octobre 1988, p. 103-107.

Sociologie du public universitaire des BU de Paris.

(82) JOLLY, Claude ; Sauver la bibliothèque de la Sorbonne. *Le Débat*, n° 51, septembre-octobre 1988, p. 95-103.

Présentation, par son directeur, de la situation critique de la bibliothèque de la Sorbonne, BU qui se dégrade peu à peu ; propositions de réformes.

(83) KRATZ, Isabelle. Au fil du Rhin : politique documentaire dans la Confédération des universités du Haut-Rhin. *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 35, n° 4, 1990, p. 324-349.

Une étude comparée très intéressante et approfondie sur la politique documentaire des universités du Rhin Supérieur (Bâle, Fribourg, Karlsruhe, Mulhouse, Strasbourg)

(84) LUPOVICI, Christian. Le financement des bibliothèques universitaires en France. *IFLA*, 55e congrès, août 1989, p. 10-11 - 10-15 (5 p.).

Structures financières des BU et leur évolution en liaison avec la politique de contractualisation.

(85) PALLIER, Denis. Pauvres universitaires. *Autrement*, n° 121, avril 1991, p. 135-142.

Une réflexion très actuelle sur l'état des BU françaises comparées avec leurs homologues étrangères. Si pour l'informatisation et la coopération, les BU françaises peuvent être alignées sur leurs homologues d'Amérique du Nord ou d'Europe du Nord..., pour les locaux, les volumes d'acquisitions, les heures d'ouverture..., elles se rapprochent davantage des bibliothèques de l'Europe du Sud. Un important effort au niveau des moyens reste à accomplir.

(86) Le Rapport Miquel : pour une politique globale des BU. *Livres-hebdo*, n° 50, 12 décembre 1988, p. 58-59.

Les grandes lignes du Rapport Miquel : constat et recommandations.

(87) REITEL, François. Les bibliothèques universitaires en France et en RFA : un fossé qui se creuse inexorablement. *Le Débat*, n° 51, septembre-octobre 1988, p. 108-122.

Une comparaison très défavorable aux bibliothèques françaises portant en particulier sur les acquisitions (5 fois plus en RFA) et le personnel.

(88) RENOULT, Daniel. ABF. Congrès de Dunkerque, 29 septembre-1er octobre 1990. Séance inaugurale. *Bulletin d'informations de l'association des bibliothécaires français*, n° 149, 4e

trimestre 90, p. 10-13.

L'intervention de Daniel Renoult, Sous-directeur de bibliothèque, faisant le point sur l'enseignement supérieur et la politique des bibliothèques.

(89) - . Les bibliothèques universitaires. *Livres-hebdo*, numéro spécial supplément au n° 32-35 du 25 août 1989, p. 47-54.

Une présentation des BU françaises lors du 55e congrès de l'IFLA, Paris, 1989.

(90) - . Vers de nouveaux rapports entre l'Etat et l'université : la politique de contractualisation. *Bulletin des bibliothèques de France*, t.35, n° 2, 1990.

La contractualisation des universités et son impact sur la politique documentaire. Un exposé très clair permettant de comprendre la politique contractuelle récemment mise en place.

(91) Rentrée universitaire. *Interlignes*, n° 18, octobre 1990, p. 2-17.

Un dossier sur les bibliothèques de l'enseignement supérieur (cf. notices n° 67 et 94).

(92) SAFARI, Geneviève ; RENOULT, Daniel. Usages et usagers d'une bibliothèque universitaire. *Bulletin des bibliothèques de France*, t.34, n° 6, 1989, p. 514-519.

Résultats de trois enquêtes réalisées à la BU de Paris X - Nanterre. Les renseignements de ces sondages sont à prendre en compte pour une politique documentaire de l'université (en particulier au niveau de la fréquentation BU, BUFR...)

(93) THOUMIEUX, Roger ; BONY, Françoise. Les bibliothécaires universitaires s'interrogent sur leur futur immédiat. *Livres-hebdo*, n° 50, 9 décembre 1985, p. 69-71.

Une volonté des BU, par la voix de leur directeur, de mettre en oeuvre les nouvelles structures universitaires ; des moyens qui s'amenuisent.

(94) TRAISSAC, Elisabeth. La bibliothèque universitaire aujourd'hui. *Interlignes*, n° 18, octobre 1990, p. 5-8.

Une réflexion intéressante sur le visage actuel des BU. Constat résolument optimiste d'une BU ouverte sur l'extérieur et pas seulement intégrée au monde universitaire.

(95) Universités : bibliothèques à la dérive. *Le Monde de l'éducation*, n° 158, mars 1989, p. 12-13.

Un bref compte-rendu du Rapport Miquel.

En conclusion à cette bibliographie, nous rappellerons les *textes essentiels* dans un ordre chronologique :

(96) Loi n° 68-678 du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur. *J.O.* du 13 novembre 1968, p. 10 579.

(97) Décret n° 70-1267 du 23 décembre 1970 relatif aux bibliothèques universitaires. *J.O.* du 29 décembre 1970, p. 12 187-12 188.

(98) Décret n° 73-414 du 27 mars 1973 portant réorganisation de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg. *J.O.* du 5 avril 1973, p. 3857-3858.

(99) Circulaire n° 74-160 du 29 avril 1974 sur les attributions respectives des directeurs de la BU, du conseil de la bibliothèque et de son président. *BOEN*, n° 18, 2 mai 1974, p. 1236-1237.

(100) Décret n° 76-293 du 26 mars 1976 modifiant le décret n° 70-1267 du 23 décembre 1970 relatif aux bibliothèques universitaires. *J.O.* du 2 avril 1979, p. 2024-2025.

(101) Décret n° 78-1122 du 16 novembre 1978 relatif à l'organisation des BU des académies de Paris, de Créteil et de Versailles. *J.O.* du 2 décembre 1978, P. 4058-4059.

(102) Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur. *J.O.* du 27 janvier 1984, p. 431-440.

(103) Décret n° 85-694 du 4 juillet 1985 sur les services de la documentation des établissements d'enseignement supérieur relevant du Ministère de l'Éducation Nationale ; (suivi de l'arrêté du même jour fixant les modalités de fonctionnement des différents conseils). *J.O.* du 11 juillet 1985, p. 7813-7815.

(104) Arrêté du 17 septembre 1985 portant assimilation au personnel scientifique de catégorie A en fonction dans une biblio-

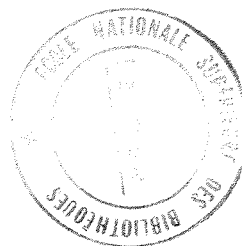
thèque intégrée ou associée pour la nomination d'un responsable documentaire. *BOEN*, n° 42, 28 novembre 1985, p. 3012.

(105) Circulaire n° 85-492 du 31 décembre 1985 portant application du décret n° 85-694 du 4 juillet 1985 et de l'arrêté du 4 juillet 1985.

(106) Circulaire n° 89-79 du 24 mars 1989 relative à la politique contractuelle. *BOEN*, n° 13, 30 mars 1989, p. 761-765.

(107) Décret n° 91-320 du 27 mars 1991 modifiant le décret d. n° 85-694 du 4 juillet 1985 sur les services de la documentation des établissements d'enseignement supérieur relevant du Ministère de l'Éducation nationale. *J.O.* du 29 mars 1991, p. 4304-4305.

(108) Décret n° 91-321 du 27 mars 1991 relatif à l'organisation des services de la documentation des établissements de l'enseignement supérieur des académies de Paris, Créteil et Versailles relevant du Ministère de l'Éducation Nationale ; (suivi de deux arrêtés du même jour fixant les modalités de fonctionnement des différents conseils et créant un comité de la documentation) *J.O.* du 29 mars 1991, p. 4305-4308.





* 9 5 6 5 6 1 5 *